

Claude-Antoine
PRIEUR-Duvernois

« *PRIEUR de la Côte-d'Or* »

~~~

\*(22 décembre 1763 - 11 août 1832)\*

## AMBITIONS & FRUSTRATIONS D'UN NOBLE AUXONNAIS. (1763-1791)

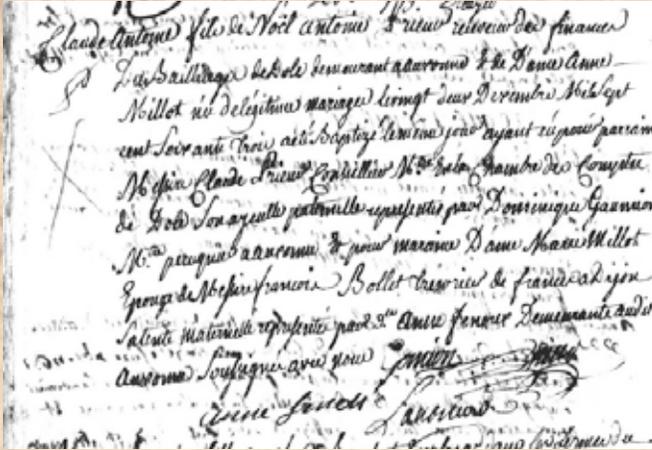
**Claude-Antoine Prieur** naquit à Auxonne le 22 décembre 1763. Membre de la noblesse de robe – ses ancêtres ayant acheté des charges anoblissantes au XVIIIe siècle – il ne semblait pas pour autant destiné à accomplir une brillante carrière. Meurtri par la disparition précoce de sa mère et ruiné par son père, il se tourna vers la seule voie ouverte aux jeunes hommes de bonne famille dépourvus de fortune : celle des armes.

Ainsi, après de solides études au collège de sa ville natale, à Dijon puis à Paris, il chercha à gagner la prestigieuse école militaire de Mézières. Pour ce faire, il n'hésita pas à procéder à une première modification de son patronyme. Soucieux de s'inscrire dans une tradition nobiliaire plus ancienne et prestigieuse que celle que la vie lui avait offerte, il usurpa le nom de sa tante, **Duvernois**, qu'il écrivait **Du Vernois** et accolait à **Prieur**.

L'artifice, relativement courant à l'époque, devait lui permettre de postuler aux plus hautes charges militaires car celles-ci, dans la société d'Ancien Régime, constituaient un privilège réservé aux meilleurs lignages de la noblesse. **Claude-Antoine Prieur-Duvernois** intégra l'école de Mézières en 1782 à l'âge de 19 ans en compagnie de Rouget de l'Isle. Il en sortit officier du génie avec le grade de lieutenant en second. Hasard de la vie ou choix délibéré, sa première affectation, dès 1784, fut une ville de garnison importante : **Auxonne**.

Il s'établit ensuite dans les provinces d'Alsace et de Franche-Comté respectivement à Landeau, Fort-Louis puis à Belfort. Et, si ses supérieurs n'avaient rien à lui reprocher – il fut d'ailleurs promu lieutenant en premier en 1788 puis capitaine en 1791- « Monsieur Du Vernois » comme on le nomme alors, ne semble pas avoir manifesté un enthousiasme débordant dans la voie qu'il entamait. Quelque part, le jeune **C.A. Prieur incarnait bien cette noblesse de robe qui cherchait à gagner en prestige au sein de la société d'Ancien Régime**. Jusqu'en 1790, alors que les révolutionnaires avaient déjà aboli les privilèges et que des châteaux étaient partis en fumée, son sceau arborait une armoirie très travaillée. Pour lui, l'heure n'était pas encore à combattre les injustices, mais à user des vaines formes de distinctions sociales pour s'affirmer. Il lui fallait renvoyer au loin ces années passées en pension à Auxonne et les regards condescendants qui lui étaient alors adressés.

## Acte de baptême de C.A. Prieur.



Source : archives départementales de la Côte d'Or (ADCO). Registre paroissial d'Auxonne, 22 décembre 1763.



## Certificat de noblesse établi pour postuler à l'école militaire de Mézières :

*Nous soussignés attestons à tous ceux qu'il appartiendra que monsieur Claude-Antoine Prieur duvernois, Agé de dix-huit ans, fils de M. Noël-Antoine Prieur, écuyer, est né noble et jouit de tous les privilèges de la noblesse. En foy de quoi nous lui avons délivré le présent certificat auquel nous avons apposé le sceau de nos armes pour lui servir et valoir à ce que de raison. Fait à Dijon en mai 1781 et vu par nous, intendant en Bourgogne.*

Source : GAFFAREL Paul, Prieur de la Côte-d'Or, Dijon, Noury, 1900, p. 3.



Représentation en uniforme d'officier du Génie.

Source : collection de la Bibliothèque de Polytechnique.

## UN RÉVOLUTIONNAIRE INTRANSIGEANT (1791-1798)

C'est en 1791 que Claude-Antoine Prieur amorça une carrière politique (et qu'il renonça à la modification de son patronyme devenue alors bien encombrante en ces temps pour les aristocrates). En cette année, il devint **député de la Côte-d'Or** au sein de l'**Assemblée législative**. Comme les autres députés, il lui revint alors de défendre la **Constitution de 1791** en élaborant des lois conformes à son esprit. Il s'agissait alors de mettre en place le principe d'une **monarchie parlementaire**, autour de Louis XVI, malgré sa tentative de fuite.

À l'Assemblée, le député ne se distingua pas par une grande activité d'orateur. Ce fut un travailleur de l'ombre très préoccupé par les questions d'instruction publique. Il affirma néanmoins **un caractère intransigeant en votant contre le veto du roi quant aux décrets visant les émigrés (nobles enfuis à l'étranger) et les prêtres réfractaires (hostiles à la Constitution Civile du clergé)**.

Les monarchies européennes, l'Autriche et l'Angleterre en particulier, firent alors planer de lourdes menaces sur la France. Leur souhait était de rétablir la pleine autorité du roi Louis XVI et d'éteindre toute flamme révolutionnaire sur le sol européen. En réaction, la Législative vota l'appel aux volontaires pour défendre la patrie. C. A. Prieur fut bien de ceux qui ont soutenu le texte. Ainsi, **il fut missionné dans l'Est du territoire** avec trois autres députés afin de s'assurer de l'adhésion des autorités locales aux choix de l'Assemblée. C.A. Prieur ne manifesta aucune faiblesse : dénonciations, destitutions (dont celle de Rouget de l'Isle) et autres remplacements furent de mise. La défense de la France était à ce prix. Néanmoins, le principe d'une monarchie parlementaire n'était plus défendable pour les révolutionnaires. Sitôt la **République** proclamée (10 septembre 1792), on organisa dans un contexte de grandes violences de nouvelles élections.

La nouvelle assemblée, **la Convention**, devait trouver des solutions aux souffrances du peuple, organiser la défense de la France et incarner le nouveau pouvoir en place... En septembre, **Prieur y fut élu, à nouveau en tant que député de la Côte-d'Or**. Alors, afin de ne pas être confondu avec un autre député (aussi appelé Prieur), il procéda à une nouvelle modification de son patronyme en devenant **Claude-Antoine Prieur de la Côte-d'Or**.

À la Convention, son attitude fut la même qu'à la Législative. On le missionna régulièrement afin de s'assurer de la bonne défense du territoire. Son expérience militaire se révéla alors très précieuse. Présent à Paris, **il vota la mort du roi, contre le sursis, contre l'appel du peuple**. Contraint comme tous les autres députés de justifier son vote à la tribune, il se contenta de ces quelques mots : **« Je condamne Louis à la mort »**. Paroles glaciales d'un homme qui n'éprouvait pas le besoin d'expliquer son choix. Prieur de la Côte-d'Or faisait en effet partie des **députés terroristes**. Pour eux, il était légitime d'user de la violence quand il s'agissait de protéger la France et la République des menaces internes et externes qui pesaient sur elle. Ce positionnement radical lui valut d'être emprisonné alors qu'il menait une énième mission auprès de l'armée à Cherbourg. Libéré, il fit un retour triomphal à Paris. Il devint alors membre du **Comité de salut public** (14 août 1793). C'était là l'organe mis en place au printemps 1793 par la Convention afin de défendre la République. Reconnu pour ses nombreuses compétences militaires, **Prieur de la Côte-d'Or y travailla avec Robespierre, Saint-Just, Couthon, Carnot, Prieur de la Marne...**

Écrasés par un travail qui les retenait de 16 à 18 heures par jour, ils devaient répondre aux pétitions, aux rapports, signer des arrêtés, diriger l'armée, défendre leurs choix devant la Convention... Prieur de la Côte-d'Or, par son activité, suscitait l'admiration des autres membres, dont celle, difficile à obtenir, de Robespierre. Avec zèle, il chercha à doter l'armée républicaine de stocks de munitions, de poudre et de salpêtres en quantités toujours plus importantes. **Il rédigea de nombreux rapports et mémoires relatifs à l'armement** en s'appuyant sur les talents des principaux savants du moment. Ainsi, il publia successivement :

*De la fabrication des armes blanches, Rapport sur le salpêtre, Compte-rendu sur les côtes maritimes depuis Lorient jusqu'à Dunkerque ...*

Avec ces mêmes savants, **il expérimenta** des ballons incendiaires, **créa** des fonderies pour obtenir davantage de fusils et de canons... En bon soldat, il savait que pour gagner la guerre en infériorité numérique il fallait faire usage d'armes ou de stratégies nouvelles. Ainsi, **il insista** pour développer un nouveau moyen de communication : le télégraphe.

En tant que membre du Comité, il dut aussi faire des choix politiques. **Sa sévérité fut vite reconnue de tous. Il s'attacha à poursuivre tous les opposants** avec une attention particulière portée aux territoires de l'Ouest, là même où il avait failli payer de sa vie son engagement politique. **Avec Robespierre, il ordonna le célèbre massacre des Vendéens.** Ce sont eux qui lancèrent « les colonnes infernales ». **Sa signature se retrouve aussi au bas de nombreux actes de mise en accusation** précipitant vers l'échafaud de nombreuses personnes. Il ne fit rien non plus pour sauver la vie du chimiste Lavoisier... Sa plume signa ainsi le malheur de nombreuses personnes. Toutefois, il est aussi possible que sa marque soit le reflet d'une participation mécanique et solidaire aux décisions du Comité de salut public plus qu'une réelle décision personnelle.

**Il présida la Convention** du 20 mai au 4 juin 1794 et, dans l'ombre de Robespierre, il participa à la mise en place **du culte de l'Être suprême.** Le vent avait toutefois tourné...

**En juillet 1794, Prieur de la Côte-d'Or resta en retrait des événements qui provoquèrent la chute du principal terroriste, Robespierre.** Il ne pleura pas non plus son collègue. À son cousin et mentor Guyton-Morveau il en parla en ces termes : « **Robespierre, aspirant à la tyrannie, et ses hypocrites acolytes ont été guillotins... La République a triomphé sans avoir à verser d'autre sang que celui des traîtres** ». Sont-ce là les mots d'un opportuniste ingrat ? Il faut probablement comprendre qu'il fut partisan de la Révolution dans ses premières phases, y compris la première Terreur, mais que comme d'autres- il ne cautionna pas la grande Terreur voulue par Robespierre.

Il échappa aux représailles que subirent ses proches et tenta même de les défendre. **Mieux, il continua sa carrière politique au sein du Directoire. Il incarnait alors le projet fédérateur et réconciliateur de ce régime après la période de la Terreur car du Comité ils n'étaient plus que trois encore en vie... Membre du conseil des Cinq-Cents, son activité fut toutefois limitée et il ne fut pas réélu en 1798.** Sa carrière politique s'acheva ainsi car il ne prit pas part au coup d'État de Bonaparte (1799) et se contenta de ne lui témoigner que peu d'estime...

## Félicitations adressées au nouveau député de Côte-d'Or (1791).



Compliments adressés par Viardot secrétaire de la Société des amis de la Constitution de Dijon après l'élection de C.A. Prieur à la Législative (1791)



## Signature de Prieur de la Côte-d'Or au bas d'un acte du Comité de salut public.



Autres signataires : ROBESPIERRE, BILLAUD-VARRENNE, COLLOT D'HERBOIS, BARERE et HERAULT.

26 septembre 1793.

Source : bibliothèque de Polytechnique.



## Ordre du Comité de salut public relatif aux Vendéens.

Le tableau affligeant que vous tracez de la ci-devant Bretagne prête trop à la réflexion pour que le Comité de Salut Public ne prenne pas en très sérieuse considération tous les détails où vous entrez. Continuez de surveiller sans cesse les malveillants, surtout ces sépulchres blanchis, cette vengeance sanguinaire des prêtres fanatiques: purgez sans délais tous les corps gangrenés : que le glaive de la loi se promène sur tous les coupables, et que rien de ce qui peut devenir nuisible n'échappe à l'œil sévère d'une active surveillance. Le Comité se repose toujours sur votre zèle. Qu'aucun obstacle ne rebute, et sur votre entier dévouement à la Patrie. »

C.A. PRIEUR. Lettre adressée à Carrier le 15 septembre 1793.

Source : GAFFAREL Paul, Prieur de la Côte-d'Or, Dijon, Noury, 1900, p. 89.

## Vote des députés de Côte-d'Or au procès de Louis XVI.



Extrait du registre consignait les votes des députés quant au sort à réserver au roi. Les députés y sont classés par département. (16-17 juin 1793). Prieur de la Côte-d'Or, en troisième position sur la liste, vota la mort du roi comme six autres députés sur les dix que comptait le département.

Source : archives de l'Assemblée nationale.



## Frontispices de rapports rédigés pour la Convention (1793).



Source : BM Dijon.



## C.A. Prieur, acteur majeur du Comité de salut public.

Le Comité de salut public organisa la défense de la France face aux monarchies coalisées. Ce rôle revint surtout à C.A. Prieur, signataire de cette attestation du 20 août 1793 en compagnie de Carnot et Barère et reconnu seulement bien plus tard comme un « organisateur de la victoire » (Georges Bouchard, 1946).



Source : <http://www.autographs-auction.com/la-patrie-en-danger-lot1160.aspx>

## FÉRU DE SCIENCE ET SOUCIEUX DE DÉVELOPPER L'INSTRUCTION (1763-1832)

Très tôt, C.A. Prieur-Duvernois manifesta un goût prononcé pour la science. Quand il n'était qu'un jeune militaire, il cherchait à regagner Dijon le plus souvent possible. Dans le laboratoire de son cousin, le chimiste Guyton-Morveau, il se livrait à des expériences sur la composition et la dilatabilité des gaz. Sa passion le mit en relation avec les autres savants de la capitale bourguignonne tels que les frères Maret, Berlier... En toute logique, le jeune militaire fut admis à l'Académie des sciences de Dijon, même si ses travaux demeurèrent modestes.

Il mit également en musique la poésie de son ami dijonnais Lazare Carnot mais, rattrapé par la Révolution, c'est un tout autre problème qui absorba son esprit. C.A. Prieur-Duvernois devait répondre à une demande populaire exprimée dans les cahiers de doléances de 1789 : rendre enfin uniformes à l'échelle du royaume les unités de poids et de mesures. En effet, depuis des siècles le commerce était entravé par une multitude de mesures distinctes. Ainsi on vendait le sel au muid, au setier, à la mine, au minot, au boisseau, au litron... D'un endroit à un autre, des noms de mesures semblables cachaient des valeurs différentes : la livre de Paris était de seize onces, celle de Lyon de quatorze, celle de Marseille de treize... Assurément, ce système n'instaurait pas un climat de confiance propice aux affaires. Les abus et les fraudes étaient de mise. Il revenait donc à C.A. Prieur-Duvernois de réussir là où Charlemagne puis Philippe V, Louis XI et Henri II avaient échoué...

Après quelques tergiversations, c'est au printemps 1790 que C.A. Prieur-Duvernois présenta son mémoire devant l'Assemblée constituante. Elle adopta son principe et chargea une commission de le mettre au point. Jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessera de s'intéresser à cette question. Il veilla à ce que les travaux ne soient pas interrompus, même en pleine Terreur. Ses fonctions de député au sein des différentes assemblées révolutionnaires facilitèrent son action. Les conclusions de la commission tombèrent en 1798 alors que C.A. Prieur était retiré de la vie politique. Ainsi, même s'il n'en est pas directement l'auteur, Prieur de la Côte-d'Or a posé les premiers jalons du système métrique moderne.

Élu député à la Législative, il chercha à améliorer le système d'instruction publique afin de la rendre plus accessible. Sans doute se souvenait-il de sa jeunesse sans argent et se sentait-il redevable à ses maîtres qui lui avaient permis de franchir les portes de Mézières.

Or, si les membres de l'Assemblée s'étaient bien accordés pour créer de nouveaux lycées, soit des établissements modèles d'enseignement secondaire, les débats furent très animés au sein du Comité d'instruction publique pour désigner les neuf villes qui allaient en bénéficier. Le député de Côte-d'Or insista pour que Dijon soit pourvue et obtint gain de cause avec la création de l'actuel lycée Carnot (1792).



## CO-FONDATEUR ET DÉFENSEUR DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (1794-1798)

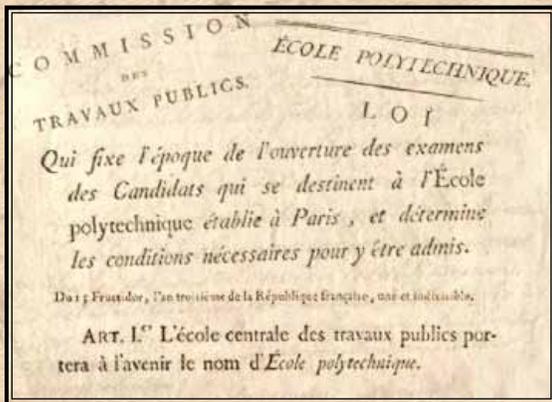
Les efforts de C.A. Prieur pour développer l'instruction ne se limitèrent pas à la création de quelques lycées. En mars 1794, les savants qu'il avait mobilisés pour assurer la défense nationale reçurent pour mission de faire cours à de jeunes officiers. Ainsi était née l'**École de Mars**. La Convention lui donna vite une orientation plus ambitieuse. Dès l'été, l'**École centrale des travaux publics** voyait le jour : c'était maintenant une vraie école du Génie. Le cours inaugural eut lieu le 21 décembre devant 300 élèves soigneusement sélectionnés par concours.

Si C.A. Prieur est à juste titre considéré comme un des **co-fondateurs** de cette école (avec Monge, Carnot et Lamblardie), il fut surtout son **ardent défenseur**. Comment expliquer alors cette envie de faciliter l'accès aux carrières les plus prestigieuses pour les plus méritants ? Les souvenirs de Mézières le hantaient-ils ? Probablement. Le jeune lieutenant et ses armoiries appartenaient à un autre monde...

En 1795, on désigna l'École d'un nom qu'elle ne devait plus quitter : **Polytechnique**. Sans surprise, c'est l'érudite auxonnais que l'on retrouve derrière ce choix qui, là encore, lui évoquait Mézières et ses cours diversifiés. Le temps n'était pourtant pas à l'autosatisfaction. Contrairement à d'autres (comme Monge), C.A. Prieur n'avait pas fui la vie politique malgré la soif de vengeance qui animait ceux qu'il avait pourchassés sous la Terreur. Il fallait défendre l'École et il était seul. Les attaques, elles, étaient d'un tout autre nombre et ne tardèrent pas. Et, si les accusations initiales portant sur le coût d'un tel projet ne trouvèrent pas d'audience, les coups portés par **Laplace** furent bien plus rudes. C'est avec beaucoup de morgue que celui-ci dénonça le niveau des Polytechniciens. Point de carrière possible alors pour eux. La tactique était simple : en discréditant les élèves, c'est l'École qu'on condamnait à court terme. Ne nous trompons pas : au travers des malheureux étudiants, c'était C.A. Prieur qu'on visait. Il vivait là la vengeance du savant qu'il avait écarté quelques temps auparavant de la Commission sur l'unité des poids et des mesures...

Un autre coup fut porté à l'École et à son défenseur, plus attendu mais plus violent aussi. **Mézières** se rappelait à nouveau à son bon souvenir... Émanation de l'Ancien Régime, elle supportait mal l'émergence d'une dangereuse rivale qu'il fallait tuer dans l'œuf. Alors on s'inspira de Laplace et on intrigua afin de réduire les débouchés possibles pour les élèves à l'issue de Polytechnique. L'avenir devint subitement sombre car cette fois, le député ne put rien faire. **Alors il négocia et réforma l'École**. Les débats au Conseil des Cinq-cents furent houleux, mais **son nouveau plan fut adopté de justesse (janvier 1798)**. L'École polytechnique semblait sauvée, la jeunesse méritante pouvait à nouveau convoiter de grandes carrières. Il fallait pourtant faire sans C.A. Prieur, battu aux élections et qui ne pouvait plus rien pour sa création... La vie réserve toutefois bon nombre de surprises et les meilleurs alliés sont aussi souvent ceux de circonstance. C'est effectivement en la personne détestée de Bonaparte qu'il trouva son plus ferme continuateur. Tout juste porté au pouvoir par un coup d'État et soucieux d'avoir à sa disposition un corps d'élite du Génie, il donna à Polytechnique une loi d'organisation – qui est aujourd'hui encore sa charte – porteuse de la plupart des idées de C.A. Prieur... Pour ce dernier, l'École n'était assurément pas entre de bonnes mains, mais elle était maintenant en sécurité et c'était bien là l'essentiel.

## Loi donnant à l'École polytechnique son nom définitif.

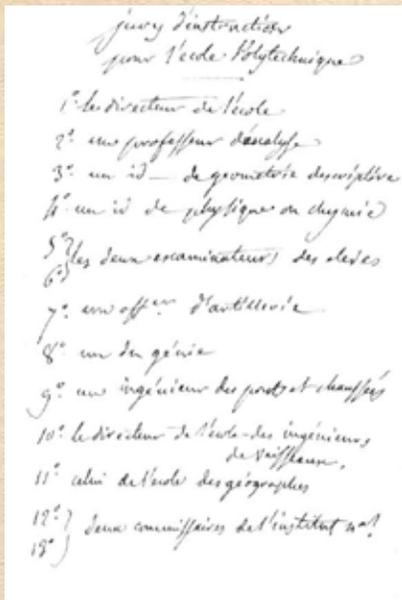


Loi du 15 septembre 1795.

Source : archives de l'Assemblée nationale.



## Note manuscrite de C.A. Prieur réorganisant Polytechnique.



Écrit par C.A. Prieur, ce manuscrit trahit sa volonté de réformer l'École afin d'assurer sa pérennité. D'où l'association au sein du jury d'individus provenant de l'armée et de la vie civile. (novembre-décembre 1797).

Source : bibliothèque de Polytechnique.

## MIS A L'ÉCART...(1801-1832)

Écarté de la vie politique, C.A. Prieur a pourtant longtemps entretenu l'ambition de faire son retour aux responsabilités. Puisque le suffrage l'avait exclu, il fonda de nouveau ses espoirs dans les armes. Il fut bien un bref **directeur-adjoint des fortifications** au début du Consulat, mais son désir de devenir général resta vain. Il se consola avec le grade de colonel, mais on l'admit à la réforme dès 1801 puis en retraite en 1808. **Pourtant, à plusieurs reprises, il offrit ses services à l'empereur** mais ses demandes restèrent toutes lettres mortes. Il n'y avait plus de place pour celui qui fut l'un des sauveurs de la France en 1793. Ni au sein du Génie, ni même à l'Université... **La chute de l'Empire et la Restauration causèrent définitivement sa perte, comme celles de nombreux acteurs de la Révolution.** Bien que régicide, on ne le condamna pas à l'exil. On lui refusa néanmoins plusieurs distinctions et on le raya de la liste des membres de l'Académie des sciences de Dijon.

Toujours aussi travailleur, C.A. Prieur consacra alors une bonne partie de son temps à l'écriture. Ses efforts portèrent à nouveau sur des questions de physique, quant aux couleurs et la lumière notamment. Mais là encore il resta seul, loin des milieux savants qui appréciaient l'érudit tout en redoutant l'ancien terroriste... Alors, il livra en 1830 ses *Révélation* sur le Comité de salut public de la Convention nationale. Volonté de se dédouaner devant l'histoire d'un certain nombre d'actes commis pendant la Terreur ? Moyen de préparer un retour toujours désiré ? Ces écrits tendent probablement vers ces deux finalités, mais l'effort fut inutile, là encore.

Rejeté, il se tourna vers les affaires et fonda successivement une fabrique de sulfate de cuivre et une manufacture de papiers peints. Ses revenus lui permirent alors d'acheter le château de Lantenay et de se faire oublier jusqu'à son décès, le **11 août 1832 à Dijon.**

On fit peu état de sa disparition, de peur en ces temps de rétablissement de la monarchie, que les obsèques soient l'occasion d'une manifestation républicaine.

L'histoire a souvent injustement délaissé cet acteur important et représentatif de l'époque révolutionnaire. On considère souvent qu'il paye le prix de sa discrétion et le poids de ses amitiés.

La cité d'Auxonne, elle, n'a toutefois pas oublié cet homme. Il fallut pourtant attendre un retour durable de la République pour lui rendre hommage. Certes, il avait du sang sur les mains, beaucoup même, comme tous ces jeunes engagés dans la fureur révolutionnaire, mais au péril de sa vie il avait avec courage et détermination défendu la patrie, la République et des principes forts comme l'instruction publique. Alors, en 1878, le conseil municipal attribua son nom à une rue de la ville. A la demande des Auxonnais, on fit de même pour une des places et pour **le collège communal (l'actuel lycée) en 1895.**

L'école Polytechnique également n'a pas oublié son co-fondateur et défenseur. En 1894, il fut honoré lors de la célébration du centenaire de sa fondation. Trente ans auparavant, on avait déjà souhaité y maintenir présent le souvenir de C.A. Prieur. L'École avait passé commande au peintre Alexandre Colin de portraits en médaillon des pères-fondateurs. Ils furent livrés en 1865 et ornent aujourd'hui les murs de la Salle des Conseils (à Palaiseau).

D'autres ont honoré le révolutionnaire érudit comme le sculpteur Pierre Jean DAVID (DAVID d'Angers) qui dans les années 1830 le choisit comme l'un de ses nombreux sujets contemporains. On peut aujourd'hui admirer l'œuvre au musée consacré à l'artiste à Angers.

## **Offre de services à l'empereur Napoléon Ier. (1811)**

« Monseigneur, je crois devoir en ce moment recourir à la bienveillance et à la justice de votre Excellence, en la priant de donner quelque attention à ma situation particulière, relativement à mes services militaires. Ci-joint est l'état détaillé de ces services en qualité d'officier du génie, lesquels comprennent 23 années d'activité et 9 années de réforme, jusqu'à janvier dernier, en tout 32 années. Je suis parvenu de grade en grade jusqu'à celui de lieutenant-colonel, en suivant la marche ordinaire, par mon seul droit d'ancienneté, mais le grade de colonel m'a été conféré en janvier 1801, par arrêté spécial de Sa Majesté l'Empereur, à titre de récompense de mes services militaires et civils. A cette époque, un rapport exposant ce double genre de mes services, avait été fait à Sa Majesté, sous le ministère du maréchal, actuellement prince de Neuchâtel, qui me transmit la décision si honorable pour moi du chef du gouvernement. Les circonstances de la Révolution m'avaient en effet placé dans une situation tout à fait extraordinaire. Ma carrière militaire proprement dite avait été interrompue par sept années consécutives de fonctions dans les assemblées législatives. Mais, pendant ce temps, j'avais rempli avec succès des missions multipliées près des différentes armées, pour des objets de grande importance, essentiellement militaires, et au milieu de circonstances périlleuses, dans l'une desquelles je fus fait prisonnier. Outre ce, pendant quinze mois que je fus membre du gouvernement, je concourus utilement aux opérations générales de la guerre, et dirigeai d'ailleurs particulièrement la confection et la fourniture immense des armes et des poudres ; enfin il est de notoriété que je m'appliquai constamment à toutes les branches de la législation qui ont rapport aux arts, et que j'eus une part marquée à la formation des écoles des services publics, et surtout de l'École Polytechnique. Ainsi, si je n'ai pas eu l'avantage de faire des campagnes en qualité d'ingénieur, le gouvernement a bien voulu du moins considérer comme une sorte d'équivalent mes travaux et mon dévouement pour la défense de mon pays. Cependant ayant repris mes fonctions d'officier du génie après ma sortie du corps législatif, je me trouvai tellement incommodé d'une infirmité à la jambe, aggravée par mes fatigues antérieures, qu'il m'était impossible de continuer un service militaire actif. Tout entier livré aux objets de mon travail, j'avais négligé ma propre fortune dans un temps où il m'était sans doute bien facile de me procurer des avantages personnels ; j'avais depuis demandé en vain quelque emploi civil plus compatible avec ma situation. Je me vis dans la nécessité de prier le premier inspecteur du génie de solliciter ma retraite. Il l'obtint et voulut bien me l'annoncer avec des témoignages flatteurs de ses regrets. Mais, comme je n'étais pas assez ancien d'âge ni de services pour avoir droit à une pension de retraite, il me fut accordé un traitement de réforme correspondant à mon grade de colonel. Je cessai donc d'être en activité dans le corps du génie par une espèce de transaction opérée par la médiation du chef de ce corps, restant néanmoins à la disposition du gouvernement, comme tous les officiers en réforme, et attendant l'époque ultérieure où je pourrai réclamer une pension de retraite définitive. Je présume, Monseigneur, que les circonstances actuelles et ma position particulière sont favorables pour demander cette pension, et je prie Votre Excellence de vouloir bien en peser les motifs. Les faits qui me concernent ne sont pas incertains ; ils sont consignés soit dans les archives du gouvernement, soit dans les pièces que j'ai entre les mains ; une partie d'ailleurs a eu une grande publicité, elle serait confirmée au besoin par le témoignage d'une foule de personnages distingués avec lesquels j'ai eu des relations, et il m'est bien heureux sans doute de pouvoir espérer à ce sujet quelque souvenir personnel de Votre Excellence. La pension à laquelle j'aspire devrai, ce me semble avec justice, n'être point réglée sur le seul calcul de mes années de service militaire, mais être portée à un taux plus élevé en vertu de mes services politiques ou civils ; d'autant qu'une nécessité malheureuse m'a fait perdre presque tout l'effet de la récompense qu'il était dans l'intention de Sa Majesté de m'accorder, lorsqu'elle m'a confié le grade de colonel. Quoique j'aie quitté les fonctions publiques, je n'ai point pour cela été entièrement inutile à mon pays. Je m'applique toujours à la culture des sciences mathématiques et physiques, ce qui est connu par les différents mémoires que j'ai publiés ou présentés à l'Institut, et j'ai créé dans une manufacture des arts nouveaux pour lesquels j'ai reçu une médaille à la dernière exposition publique ; j'ai été constamment affectonné au gouvernement de Sa Majesté impériale ; je lui ai offert de nouveaux services lorsqu'elle a institué l'Université ; je lui consacrerai encore volontiers les forces que me laisse ma santé altérée. Si je désire enfin une pension, c'est que la modicité de ma fortune m'en fait un besoin ; qu'elle me fournira les moyens de donner plus d'utilité à mes travaux particuliers, et surtout que cette pension, considérée comme marque de la confiance du gouvernement, serait pour moi d'un prix infini. Telles sont, Monseigneur, les raisons que j'ai cru devoir vous exposer. Daignez y avoir égard, et faire en conséquence à Sa Majesté impériale et royale la proposition que vous jugerez la plus convenable. »

Lettre adressée au Ministre de la Guerre.

## Acte de décès de C.A. Prieur. (11 août 1832)..



Source : registre des décès de la ville de Dijon (ADCO, 11 août 1832).



## Médaille commémorative (centenaire de Polytechnique).



Lamblardie, Monge, Carnot et Prieur mis à l'honneur. (1894).

Source : bibliothèque de Polytechnique.



## Le château de Lantenay, propriété de Prieur à la fin de sa vie.



Vue actuelle du domaine de Lantenay (proche de Dijon).

Source : Wikipédia.

## Portrait en médaillon par Alexandre Colin (1865).

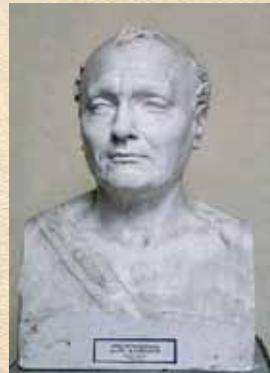


PRIEUR-DUVERNOIS (de la Côte d'Or)  
Légende au bas du portrait : «*L'un des principaux fondateurs et des plus fermes soutiens de l'Ecole polytechnique. Auteur du projet d'organisation de 1795.* »

(C) Photo Collections Ecole polytechnique.



## Claude-Antoine PRIEUR-DUVERNOIS (1763-1832) d'après DAVID D'ANGERS.



Sculpture (médaillon relief) réalisée selon la méthode de phrénologie artistique (la forme du front résume le caractère de l'individu). Années 1830.

Musée David d'Angers (Angers).